

Lors du débat sur le projet de loi organique portant report des élections sénatoriales et des élections législatives partielles, j'ai défendu la position selon laquelle la date de l'élection des sénateurs représentant les Français établis hors de France doit être la même que celle des autres sénateurs de la même série -soit septembre 2020. Dans ce cas, ils seraient élus par les conseillers consulaires en place, la pandémie du Covid-19 empêchant l'élection de nouveaux conseillers consulaires dans l'ensemble du monde d'ici septembre.

>> [Lire mes interventions](#)

>> [Voir la vidéo de mon intervention](#)